

inFO Mail n°36 – 17 février 2015

Merci de transmettre à tous vos collègues

Préparation du mouvement – circulaire temps partiel 2015

Le SNUDI FO vous alerte sur les projets de l'administration !

Un groupe de travail CAPD s'est tenu le jeudi 12 février à l'IA.

A l'ordre du jour :

- circulaire temps partiel,
- préparation du mouvement
- discussions autour de la nouvelle circulaire sur le congé formation professionnelle.

L'administration a fait part de ses projets aux représentants du personnel.

Le SNUDI FO, soucieux de l'intérêt de tous les personnels enseignants, vous rend compte de son mandat.

Circulaire temps partiel 2015 :

► Menace sur le temps partiel « sur autorisation » !

L'administration fait part des difficultés de « ressources humaines » à la prochaine rentrée. Les Bouches du Rhône risqueraient d'être déficitaires, confirmant ainsi la pénurie de postes depuis cette rentrée 2014. Cette situation serait accentuée par un départ massif en retraite, beaucoup plus important que les années précédentes.

Dans l'attente d'un éventuel solde positif lors des opérations de permutations informatisées, l'Inspecteur d'académie envisagerait de restreindre le temps partiel sur « autorisation ».

Les personnels les plus impactés par ce choix seraient **les mères de famille dont les enfants ont plus de 8 ans et les collègues en « fin de carrière »**.

Le SNUDI FO est intervenu pour que toutes les demandes de temps partiel, de droit et sur autorisation, soit acceptées. Le choix du temps partiel est souvent synonyme d'un sacrifice financier mais nécessaire pour des personnels dont les conditions de travail ne cessent de se dégrader, notamment depuis l'instauration des nouveaux rythmes scolaires.

► Directeurs déchargés et enseignants en ASH exclus du temps partiel ?

Après les titulaires remplaçants et les CPC, l'Administration envisage d'exclure les directeurs disposant d'une décharge et les enseignants spécialisés du temps partiel de droit ou sur autorisation !

Pour l'IA, l'importance de la mission de direction et des enseignants en ASH serait incompatible avec le temps partiel.

Ces personnels seraient placés à temps partiel en « autorisation d'exercer » sur un poste d'adjoint (à titre provisoire).

Le SNUDI FO ne partage pas cette considération : Tous les personnels doivent bénéficier des mêmes droits individuels !

Un directeur fait toujours preuve d'une grande conscience professionnelle et ne compte pas ses heures de travail ! Qu'il soit à temps complet ou temps partiel, sa mission est remplie et rien ne justifie cette restriction du droit !

Par ailleurs, pour reprendre les termes de l'IA, le SNUDI FO considère, qu' en terme « d'efficacité » et « d'intérêt général », il est préférable de laisser un directeur ou un enseignant spécialisé à temps partiel sur leur poste respectif plutôt que d'y placer un personnel non spécialisé faisant « fonction de » pendant la durée du temps partiel du titulaire du poste !

Enfin, à force de restrictions supplémentaires, il sera compliqué de trouver pour tous les personnels concernés un poste d'adjoint « proche de leur affectation actuelle ».
Et le mouvement risque encore une fois de se tendre, au vu du peu de postes disponibles !

► **Précisions sur les jours de rattrapage du 80% annualisé**

Le SNUDI FO a alerté l'IA sur les difficultés que rencontrent certains collègues concernant les 7 jours de rattrapage dans le cadre du 80% annualisé.

Certains IEN placent les collègues en situation d'astreinte durant toute l'année scolaire en proposant le rattrapage « à la demande », en fonction des nécessités de service.

Le SNUDI FO a demandé que les jours soient désormais fixés sur une période scolaire de 7 semaines consécutives (janvier-février-mars).

A retenir :

- La circulaire « temps partiel » sera publiée après le 10 mars
- Les quotités actuelles ne semblent pas être menacées (50 et 75% hebdomadaire, 50 et 80% annualisés)
- Toutes les demandes seront à reformuler pour l'année 2015-2016, il n'y aura pas de tacite reconduction.

Circulaire mouvement 2015 :

► **Evolution des brigades formation continue**

Les missions des brigades formation continue ayant changé cette année, l'administration souhaite les transformer en « **brigade départementale** ». Ils évolueront toujours sur une zone très élargie mais leurs missions consisteront indifféremment en remplacement de stage ou de maladie sur la zone.

Le SNUDI FO est intervenu pour que les 126 brigades formation continue concernées puissent bénéficier d'une mesure de repli si les nouvelles conditions ne correspondraient plus à leurs attentes. L'IA a indiqué qu'ils bénéficieraient d'un repli sur un poste de brigade dans une circonscription de la zone, en fonction des postes disponibles.

Le SNUDI FO condamne cette perspective. Après l'élargissement des zones FC, après l'envoi de plus en plus systématique sur des remplacements maladie, c'est une nouvelle dégradation pour ces personnels. Le SNUDI FO sera attentif aux conditions de repli de ces collègues dans les opérations du mouvement !

► **Identification des postes de brigade REP+**

Le SNUDI FO était déjà intervenu lors du groupe de travail sur le bilan du mouvement 2014 pour indiquer que de nombreux collègues, T1, T2 ou T3, avaient dû endosser cette mission alors qu'ils avaient postulé sur des postes de brigade circonscription. La lisibilité du poste de brigade REP+ n'étaient pas connu à ce stade.

Le SNUDI FO avait donc demandé que les volontaires puissent postuler en toute connaissance de cause sur ces postes.

Conformément aux souhaits des représentants du personnel, l'IA consent à identifier ces postes dans la liste des postes disponibles lors du prochain mouvement.

► **Menace sur les postes de TDep**

Afin de récupérer un maximum de poste à 50% pour les futurs stagiaires, **l'IA souhaiterait supprimer tous les postes de TDep**, créés pourtant il y a 3 ans !

227 collègues seraient donc concernés par ce nouveau plan de suppression de poste !

227 collègues qui se verraient également offrir des postes d'adjoint de repli dans les circonscriptions où ils exercent actuellement... **dans la limite des places disponibles !**

Le SNUDI FO est intervenu pour la défense des postes de TDep actuels, qui permettent une stabilité sur une zone pour le TDep et une stabilité pour l'équipe aussi avec même complément de direction. D'autant que les solutions pourraient être trouvées pour les maintenir.

L'administration a réservé sa décision sur cette question.

► **Confirmation du vœu de « zone élargie » au mouvement complémentaire**

L'IA confirme son intention de maintenir le vœu de zone, malgré les revendications légitimes des organisations syndicales, compte tenu des effets pervers rencontrés l'an dernier où certains collègues ont été nommés à plus de 50 km de leur domicile, malgré un barème très « honorable » !

Le SNUDI FO interviendra aux prochains groupes de travail pour revendiquer l'abandon du vœu de zone et continuera à défendre tous les collègues qui demanderont une révision de leur affectation.

► **Profilage de nouveaux postes :**

L'IA proposerait de nouveaux postes à profil : les postes de **CPC**, de **directeurs totalement déchargés en REP+** et les **enseignants du dispositif « scolarisation des moins de 3 ans »**. Les candidats à ce type de poste passeraient un entretien auprès d'une commission départementale qui les placerait ensuite sur des postes, selon les souhaits des IEN de circonscription.

Le SNUDI FO est intervenu pour rappeler sa totale opposition à toutes les affectations « au profil », hors barème, sur entretien et appréciation arbitraire des « compétences » des candidats, sans contrôle possible des élus du personnel.

Concernant les CPC et les directeurs, la liste d'aptitude constitue déjà une certification professionnelle pour postuler sur ces postes et le départage doit se faire au barème, seul critère légitime qui garantisse l'équité de traitement entre les collègues titulaires.

► **Nomination des nouveaux stagiaires :**

Les stagiaires auraient la possibilité de choisir leur affectation en fonction de leur classement au concours. Un mouvement interne serait organisé autour du 9 juillet, à l'ESPE, sur des fractions de poste à 50% (décharge de direction et décharge de collègue)

FO revendique toujours une vraie formation initiale avec retour des collègues professeurs stagiaires en classes avec nos collègues Maître formateur. Ce n'est pas l'intérêt des collègues ni celui des élèves que des stagiaires soient placés en pleine responsabilité de classe, sans réelle formation !

A retenir : calendrier prévisionnel

- Ouverture du serveur mouvement du 14/04 au 24/04
- Groupe de travail mouvement le 13/05 et le 21/05
- Résultats officiel et CAPD 1^{er} mouvement le 26/05
- Ouverture du serveur mouvement complémentaire du 16/06 au 19/06
- Résultats du 2nd mouvement le 30/06

Circulaire congé formation professionnelle 2015 :

Rappel : les inscriptions sont ouvertes depuis le 9 février et jusqu'au 9 mars

Adresse : <https://appli.ac-aix-marseille.fr/conform1d>

Accès sécurisé avec votre identifiant et mot de passe académique (par défaut, 1^{ère} lettre prénom+nom et numen)

→ Téléchargement [>circulaire<](#) et [>annexes<](#)

La circulaire impose cette année une formation sur 10 mois. Or cette demande n'est pas réglementaire car le décret permet un fractionnement du droit à la formation professionnelle. L'administration a été obligé de reconnaître le bien fondé des revendications des délégués du personnel et consent à étudier au cas par cas les demandes de formation qui seraient inférieures à 10 mois.

Le SNUDI FO est intervenu sur la méthode de l'Administration et souhaite qu'à l'avenir les projets de circulaires soient discutés et amendés en groupe de travail avant publication, ce qui éviterait incohérences et imprécisions.

Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FO

07.62.54.13.13 ou 06.81.60.64.35 ou 06.27.02.14.16

Pour vous défendre, syndiquez-vous !

Plus nombreux, nous serons plus forts !

FO, le syndicat libre et indépendant des gouvernements quels qu'ils soient !

FO, le syndicat qui n'a qu'une loi : la défense de vos droits !

[>ICI< Formulaire d'adhésion](#)